

## BUDGET PRIMITIF 2024

### Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

#### Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

La population INSEE Grisollaise au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 4 275 habitants.

Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal.

Les grandes lignes du budget primitif 2024 ont été définies lors du rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 26 mars 2024 :

Pour rappel, la commune par délibération n° 2023-09-056 du 5/09/2023 a adopté le référentiel M57 à compter du 01/01/2024

#### En fonctionnement :

Même si les tarifs du gaz et de l'électricité, nous devons poursuivre notre politique d'économie des énergies en diminuant très fortement nos consommations pour pouvoir réaliser des économies conséquentes.

Une baisse des recettes de la restauration scolaire avec des frais de fonctionnement qui ne diminuent pas : tarifs des repas, coût des fluides et du personnel, frais d'entretien ...

#### En investissement :

Les études et demandes de subvention pour l'aménagement du parvis et parking de l'Eglise, le renforcement de la vidéo-protection, le déplacement du centre de loisirs, à plus long terme la création d'une restauration scolaire.

Travaux engagés à terminer

Les aménagements du cimetière.

Travaux voirie et réseaux

Les travaux de réparation du réseau pluvial, au Fontanas, rue Guyenne Gascogne et rue de Lumel.

Les travaux de réfection partielle de voirie.

La mise en conformité des panneaux de signalisation dans le cadre de la circulation à 30 km/h.

Des travaux routiers de sécurisation dans le programme des amendes de police

Patrimoine communal

Des travaux de consolidation et réparation du patrimoine communal vétuste, en particulier les toitures.

Remplacement de jeux espaces de loisirs

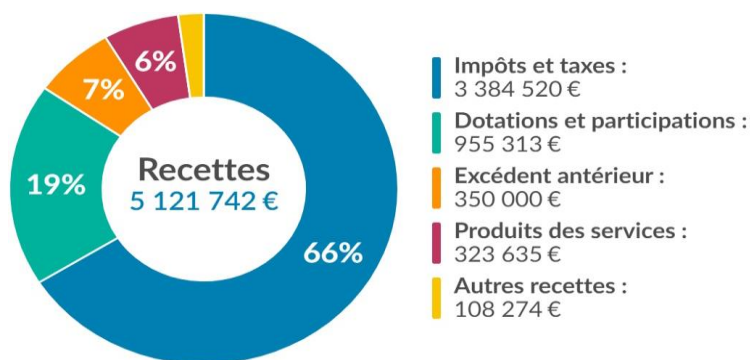
## A. Le budget principal

### 1. Les Ratios Financiers

RATIOS	Commune	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 016,00	902.90
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 110,36	1086.00
Dépenses d'équipement brut / population	489,04	303.00
En cours de dette / population (2) (3)	1 387,19	693.00
DGF / population	137,68	147.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,39 %	56.50%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,00 %	89.70%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,04 %	27.90%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	124,93 %	63.90%

## 2. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 121 742 €.

### Les recettes en €



### Les principales recettes

#### Les dotations :

- **Les 2 fractions DSR (péréquation et cible)** estimées au niveau de 2023 : **211 391 €**
- **La DGF** : la dotation sera donc seulement revalorisée du montant de la population, soit **+0.15% : 297 544 €**,
- **LA DNP** estimée au montant de 2023 soit **79 638 €**

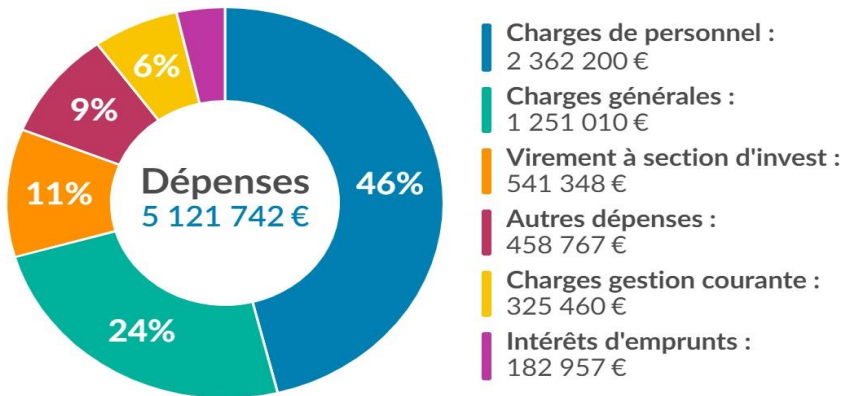
#### Les autres recettes :

- ✓ **Attribution de compensation (AC)** : estimée au montant de 2022, **978 465 €**
- ✓ Le Produit attendu de la fiscalité directe : **2 105 732** (+4.21%)
- ✓ **FPIC** : estime à **62 000 €**
- ✓ Les **DMTO** en baisse attendue , -40% : 76 800 €
- ✗ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (**FDTP**), perçu au titre de la centrale de Golfech, en baisse attendue , , estimé à **14 000 €**
- ✓ La **taxe forfaitaire** sur les pylônes électriques augmente de 9.79%, **144 399 €**
- ✓ Les **allocations compensatrices** : **-2.23%**, **134 170 €**
- ✓ Les **recettes tarifaires du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs** estimées avec prudence pour l'année 2023 avec une baisse prévisionnelle pour tenir compte de l'application de tarifs modulés à l'accueil de loisirs à compter du 01/01/2024 -13.99% : 251 500 €
- ✓ Le remboursement par le conseil départemental des charges liées au fonctionnement des 2 gymnases : estimé à 39 000 €
- ✓ L'aide de la **CAF** pour les activités de l'ALSH , espace ados et ludothèque est maintenue au niveau de 2023 ,178000 €
- ✓ **Excédent de fonctionnement** reporté (R002) porté **350 000 €**
- ✓ **Le reversement de l'excédent** du Budget annexe « construction de 12 logements à Luche » pour **20 000 €**
- ✓ Des opérations d'ordre : 24 974€

*Les dépenses prévisionnelles ont été évaluées dans un réel souci de maîtrise des dépenses pour tenir compte du contexte économique toujours incertain : inflation , hausse des taux*

d'intérêts , baisse toutefois des tarifs énergie pour la collectivité , soit: +0.63% pour les dépenses globales et + 1.21% pour les dépenses réelles

### Les dépenses en €



**Les dépenses à caractère général : -0.03%**

#### **Certaines de ces dépenses sont contraintes par des facteurs extérieurs à la commune**

Les dépenses d'énergie , suite à la baisse des tarifs communiqués par le SDE pour 2024 , devraient diminuer -22% .

Le montant des repas du restaurant scolaire et l'accueil de loisirs : évolue de + 12.86% suite à l'augmentation des tarifs par le prestataire de service de 12%

Les contrats d'assurance augmentent globalement de +14%

Les contrats de maintenance de +42%

**Les dépenses de personnel en légère augmentation : +1.31%**

Pas de recrutement envisagé , hormis pour des agents partis , si le remplacement en interne n'est pas possible .

Les facteurs qui expliquent cette augmentation :

L'effet en année pleine de la revalorisation en année pleine de la valeur du point d'indice au 01/07/2023, la revalorisation du régime indemnitaire (CIA),

**Les charges de gestion courante : +4.26%**

- enveloppe de subventions aux associations maintenue au niveau de 2023: 67 000 € ainsi que le Pass' Sport Loisirs Culture : 6000 €
- Subvention CCAS : 27 000 € en 2023
- Participation à l'instruction du droit des sols ( ADS) : +2.15%, 23000 €
- Augmentation de la participation au SDIS : +10.46%, 82 500 €
- 

**Les charges financières, +9.49% : toujours** impact de la hausse des taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable et simulation sur les débloques de l'emprunt contracté en 2022.

**Des opérations d'ordre : 217 015 €** (amortissements et provisions)

**Ce qui permet de dégager un virement prévisionnel à la section d'investissement de 541 348 €**

### 3. LES TAXES

Depuis , 2021 année de la mise en œuvre la réforme de la Taxe Habitation , la commune est surcompensée avec un coefficient correcteur 0,916097

- ✓ Le produit fiscal prévisionnel serait 2 298 250 € avant application du coefficient correcteur de 192 518 €
- ✓ Le montant des allocations compensatrices est en baisse **134 170 €** (dont compensation de perte de TFB sur les établissements industriels à hauteur de 121 012 € contre 124 260 € en 2023,).

### Evolution des bases

Taxe	BASE 2023	BASE 2024 prévisionnelle	Evolution
TH	218 394	171 700	-21.38%
TFB	3 790 239	3 967 000	4.67%
TFNB	66 580	68 300	2.58%

Au final, la commune devrait percevoir :  $2\,105\,732 + 134\,170 = 2\,239\,902$  € (soit + 3.80% qu'en 2023)

### Évolution des produits

Evolution des produits	2020	2021	2022	2023	BP 2024	% Evolution 2023- 2024
TH	830 684	33 278	33 942	41 822	32 881	-21,38%
TFB	900 988	1 678 992	1 916 503	2 073 514	2 173 519	4,82%
TFNB	80 594	81 032	82 961	89 537	91 850	2,58%
<b>COCO</b>		<b>-160 629</b>	<b>- 167 709</b>	<b>-184 237</b>	<b>- 192 518</b>	4.49%
<b>s /total</b>	<b>1 812 266</b>	<b>1 793 302</b>	<b>1 865 698 €</b>	<b>2 020 636</b>	<b>2 105 732</b>	4.21%
FNGIR	-241 752	-241 752	-241 752	-241 752	-241 752	0,00%
<b>s/total</b>	<b>1 570 514</b>	<b>1 551 550</b>	<b>1 623 946</b>	<b>1 778 884</b>	<b>1 863 980</b>	4,78%
allocations compensatrices	50 118	92 433	95 896	137 224	134 170	-2,23%
<b>total taxes</b>	<b>1 621 632€</b>	<b>1 643 983€</b>	<b>1 719 842€</b>	<b>1 916 108 €</b>	<b>1 998 150€</b>	4,28%

### Les taux

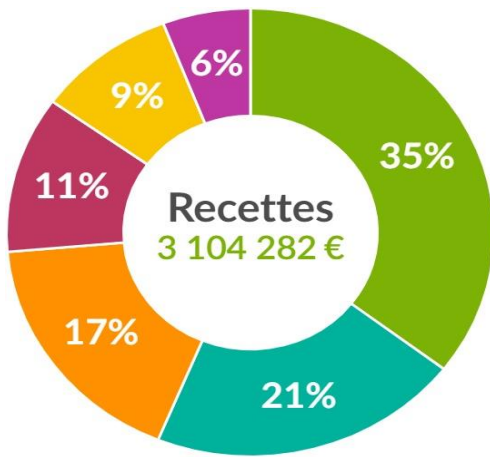
Après décision du conseil municipal, les taux n'augmenteront pas en 2024.

Taxe	Taux 2022	Taux 2023	Taux proposés 2024	Evolution
Taxe habitation (TH)	19.15%	19.15%	19.15%	0%
Taxe Foncier bâti (TFB)	54.79%	54.79%	54.79%	0%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48%	134.48%	134.48%	0%

### 4. LA

**SECTION D'INVESTISSEMENT** s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 104 282 €**.

Les recettes en €

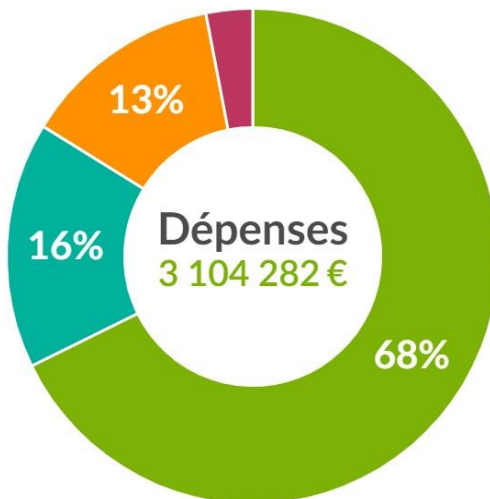


<b>Emprunt :</b>	1 100 000 €
<b>Dotations et subventions :</b>	644 223 €
<b>Virement de section de fonct :</b>	541 348 €
<b>Excédents de fonct capitalisés :</b>	350 896 €
<b>Autres recettes :</b>	287 015 €
<b>Produits des cessions :</b>	180 800 €

### Les principales recettes :

- ✓ Le virement attendu de la section de fonctionnement (541 348 €),
- ✓ Le résultat affecté de 2022 : 350 896.74€
- ✓ Les subventions (seules celles notifiées sont inscrites) pour 438 180 € (reports inclus)
- ✓ Le FCTVA estimé : 158 000€
- ✓ Les taxes d'urbanisme estimées à 45 000 €
- ✓ Les amortissements, provisions et autres opérations d'ordre : 214 708 €
- ✓ Le solde de l'emprunt contracté en 2022 , 1 100 000 € inscrit en RAR
- ✓ Des cessions immobilières : 180 800 €

### Les dépenses en €



<b>Dépenses d'équipement :</b>	2 102 652 €
<b>Remboursement du capital :</b>	498 500 €
<b>Déficit d'invest reporté :</b>	408 156 €
<b>Autres dépenses :</b>	94 974 €

### Les dépenses :

- ✓ Le solde d'exécution budgétaire de 2023 : - 408 156.89 €
- ✓ Le remboursement du capital de la dette : 497 000 €
- ✓ Des opérations d'ordre 94 974 €
- ✓ Les équipements : 235 731 € ( dont 13 331 en report ) :

dont des logiciels , une subvention d'équipement pour l'achat d'un minibus ,des installations de voirie (panneaux ) , 2 véhicules dont 1 pour la police municipale et 1 pour les services

techniques ,du matériel et outillage (meuleuse visseuse , tronçonneuse , taille -haie ,) du mobilier ( école élémentaire , centre de loisirs , , mobilier festivités ), du matériel informatique (serveur, portables microphones salle du conseil ) et des équipements divers(: autolaveuse, barnum , jeux Ludo , aspirateur , piscine centre de loisirs).

✓ .Les travaux ou études pour 1 156 657 € :

- Opérations en cours qui se terminent :
  - Cimetière : étude cadastrale
- Opérations qui se poursuivent :
  - Bâtiments communaux
  - OAP du canal
  - Travaux sur le réseau pluvial
  - Travaux de mise en sécurité sur la voirie
  - Programmes toitures ,
  - Programme logements
  - Centre de loisirs
  - Travaux marches et parvis église
  - Achat aires de jeux
- Opération nouvelle
  - Vidéo protection

### Les travaux programmés dans le programme pluriannuel d'investissement :

Projets	2023 réalisé	2024	2025	2026	2027	Totaux
Aménagements église et abords	15 564,00	286 612,00	500 000,00			802 176,00
Aménagements Mairie		-	230 000,00			230 000,00
Complexe sportif Chapélitou	49 229,64	3 840,00	450 000,00	410 300,00		913 369,64
Bâtiments communaux	140 617,68	105 996,80	150 000,00	150 000,00	150 000,00	696 614,48
travaux rue du pézoulat		9 500,00				9 500,00
Aménagements cimetièrè	20 806,68	24 828,00				45 634,68
Travaux pluvial	2 733,60	64 548,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	367 281,60
Travaux de voirie	645,60	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	60 645,60
Travaux école maternelle		17 000,00				17 000,00
Aménagement Mondoulet	98 272,10	12 633,00				110 905,10
Aménagements urbains (Route de Toulouse)	328 037,32					328 037,32
Aménagement rue ferrière	120 013,46					120 013,46
Achat des jeux des aires)		32 160,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	77 160,00
Aménagement groupe scolaire	3 420,00	200 864,00	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	4 604 284,00
Travaux amendes de police		32 353,40	20 000,00	20 000,00	20 000,00	92 353,40
OAP du Canal	34 659,90	314 779,93	38 400,00			387 839,83
Mise en conformité éclairage public	76 659,46	50 000,00				126 659,46
Aménagements vidéo centre ville		150 000,00				150 000,00
Aménagement Bâtiment place Marceillac	89 842,62					89 842,62
Programmes logements	19 456,78	137 228,74	40 000,00	40 000,00	40 000,00	276 685,52
Programmes toiture	24 170,05	34 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	178 170,05
	1 024 128,89	1 491 343,87	2 998 400,00	2 290 300,00	1 880 000,00	9 684 172,76
Budget annexe Balat biel		-				0,00
TOTAL Dépenses hors équipement	1 024 128,89	1 491 343,87	2 998 400,00	2 290 300,00	1 880 000,00	9 684 172,76

## 5. LA DETTE

Évolution :

profil d'extinction de la dette ( tous budgets confondus)

Année	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2023	740 789,87 €	187 865,48 €	552 924,39 €	6 383 994,38 €
2024	707 056,31 €	192 290,41 €	514 765,90 €	6 231 069,99 €
2025	729 733,91 €	191 888,77 €	537 845,14 €	6 316 664,99 €
2026	658 726,03 €	172 354,91 €	486 371,12 €	6 278 819,85 €
2027	620 447,68 €	156 012,82 €	464 434,86 €	5 792 448,73 €
2028	597 050,19 €	142 817,81 €	454 232,38 €	5 328 013,87 €
2029	598 232,10 €	130 204,39 €	468 027,71 €	4 873 781,49 €
2030	538 914,80 €	117 922,85 €	420 991,95 €	4 405 753,78 €
2031	541 287,21 €	108 201,07 €	433 086,14 €	3 984 761,83 €
2032	543 360,10 €	97 730,52 €	445 629,58 €	3 551 675,69 €

## B. Les chiffres clés de chaque budget

Budget	Fonctionnement	Investissement	Annuité de dette	En cours de dette Au 01/01/2024
Budget Principal	5 121 742 €	3 104 282,94 €	677 000 €	5 930 219 €
Budget Annexe « 12 Logements »	124 336 €	66 152,74 €	32 060€	300 850 €
Budget « Ensemble immobilier Balat Biel »	347 516,07 €	221 163 €		